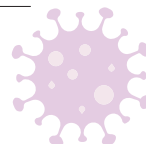


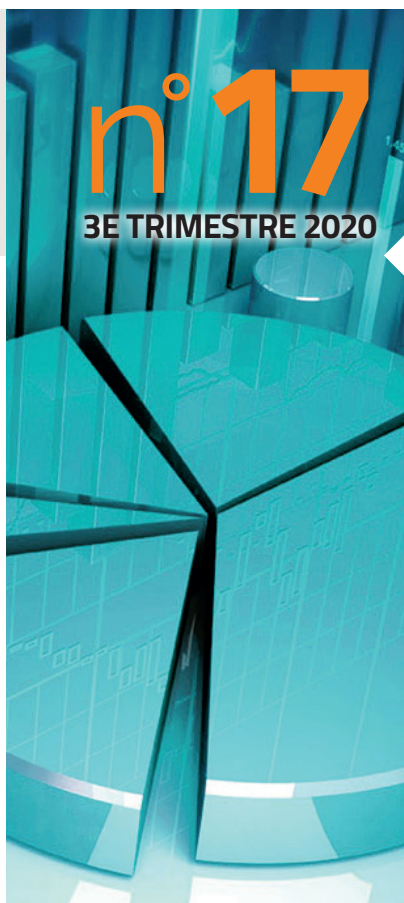
Les trois premiers trimestres 2020 ont été marqués par le brutal ralentissement économique qui s'est amorcé à compter du 17 mars à la suite des mesures de confinement, suivi par des contraintes sanitaires qui ont été prises pour freiner l'épidémie Covid-19. La dégradation économique qu'a connue la France n'a pas été sans impact sur la masse salariale, les effectifs salariés privés et les demandeurs d'emploi.



## AU SOMMAIRE

CLIMAT DES AFFAIRES	2
SALAIRE MOYEN PAR PERSONNE	4
EFFECTIF SALARIÉ DU SECTEUR PRIVÉ	5
CHÔMAGE ET DEMANDEURS D'EMPLOI	7

# OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE



## TABLEAU DE BORD TRIMESTRIEL

### LES TENDANCES DANS LA LOIRE :

- ⊙ Une amélioration de la santé financière des entreprises.
- ⊙ Un net rebond du salaire moyen par personne.
- ⊙ Une croissance des effectifs salariés dans tous les secteurs à l'exception de l'industrie.
- ⊙ Une hausse du taux de chômage qui suit la tendance régionale et nationale.

**+ 1,7 %** de l'effectif salarié privé dans la Loire (+ 1,9 % en région) au 3<sup>e</sup> trim. 2020 par rapport au 2<sup>e</sup> trim. 2020.

**1 770 €** brut par mois, c'est le salaire moyen par personne dans la Loire au 3<sup>e</sup> trim. 2020.

**+ 17,2 %** du salaire moyen par personne dans la Loire (+ 16,5 % en région) au 3<sup>e</sup> trim. 2020 par rapport au 2<sup>e</sup> trim. 2020.

**8,8 %** de taux de chômage dans la Loire (7,9 % en région) au 3<sup>e</sup> trim. 2020, et une tendance à la hausse.

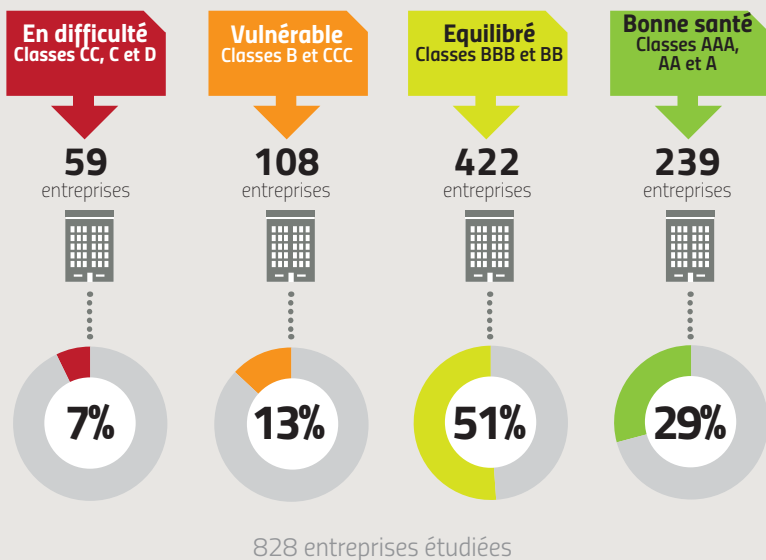
**80 %** c'est la part d'entreprises ligériennes dont le score traduit une situation financière saine ou équilibrée fin 2020.

**38 340** demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A enregistrés à Pôle emploi dans la Loire, en baisse de 5,9 % (- 4,9 % en région) au 3<sup>e</sup> trim. 2020 par rapport au 2<sup>e</sup> trim. 2020.

# CLIMAT DES AFFAIRES

Au 31 décembre 2019, la Loire répertoriait près de 20 320 établissements salariés privés. L'analyse du climat des affaires porte sur toutes les entreprises actives en janvier 2021 qui ont publié leurs comptes pour l'année 2020. Seules 828 entreprises sont concernées. Ces données sont donc à prendre avec précaution d'autant plus qu'il s'agit d'une année qui a été fortement affectée par la crise sanitaire. Les informations se consolideront au fur et à mesure que les entreprises clôtureront leurs bilans.

## 1 RÉPARTITION DES ENTREPRISES LIGÉRIENNES SELON LEUR NIVEAU DE SANTÉ FINANCIÈRE

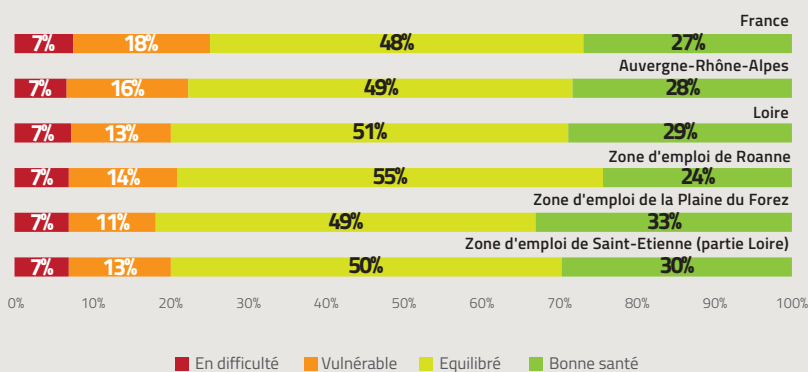


## DANS LA LOIRE, 80 % DES ENTREPRISES SONT NOTÉES FAVORABLEMENT, 7 % TRÈS DÉFAVORABLEMENT

Sur les 828 entreprises ligériennes analysées :

- 29 % sont en bonne santé,
- 51 % présentent une situation équilibrée,
- 13 % sont vulnérables,
- 7 % sont en difficulté.

## 2 RÉPARTITION DES ENTREPRISES SELON LEUR NIVEAU DE SANTÉ FINANCIÈRE



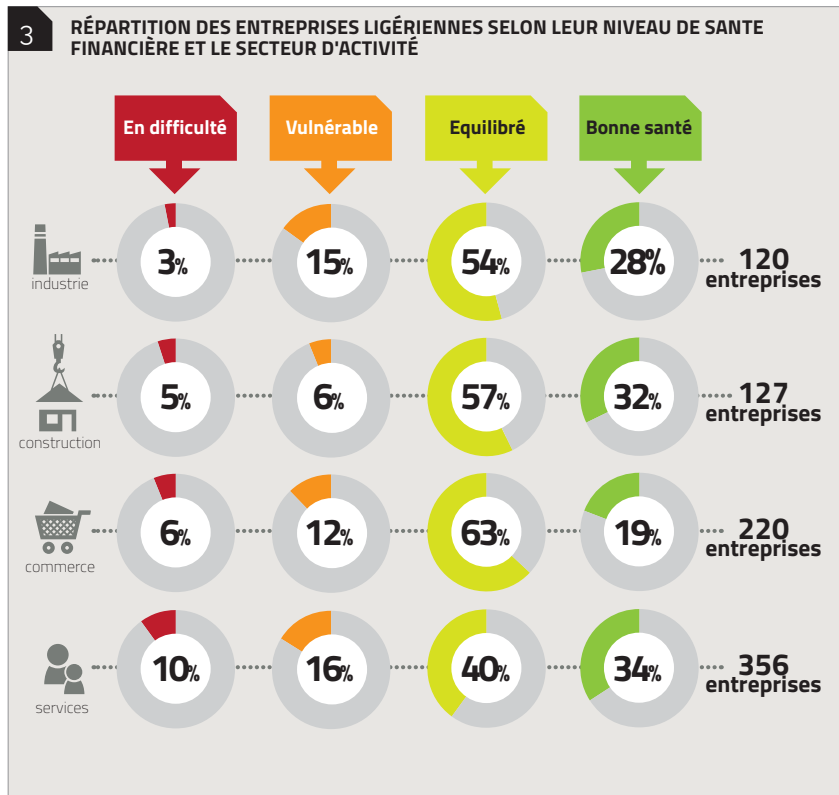
## LES ENTREPRISES LIGÉRIENNES SONT EN BONNE SANTÉ COMPARATIVEMENT AUX NIVEAUX RÉGIONAL ET NATIONAL

La part d'entreprises notées favorablement dans le département de la Loire est plus importante qu'au niveau régional (+ 2 points) et qu'au niveau national (+ 5 points).

Dans la zone d'emploi de la Plaine du Forez, 33 % des entreprises sont en bonne santé, contre 30 % dans celle de Saint-Etienne et 24 % dans celle de Roanne.

## UNE MEILLEURE SANTÉ FINANCIÈRE DANS LA CONSTRUCTION

- Un secteur est noté favorablement : la construction (32 % des entreprises ; 29 % tous secteurs confondus) ;
- Deux secteurs en situation équilibrée : le commerce (63 % des entreprises contre 51 %) et l'industrie (54 % des entreprises) ;
- Un secteur marqué par de nombreuses entreprises vulnérables (16 % contre 13 %) ou en difficulté (10 % contre 7 %) : les services.

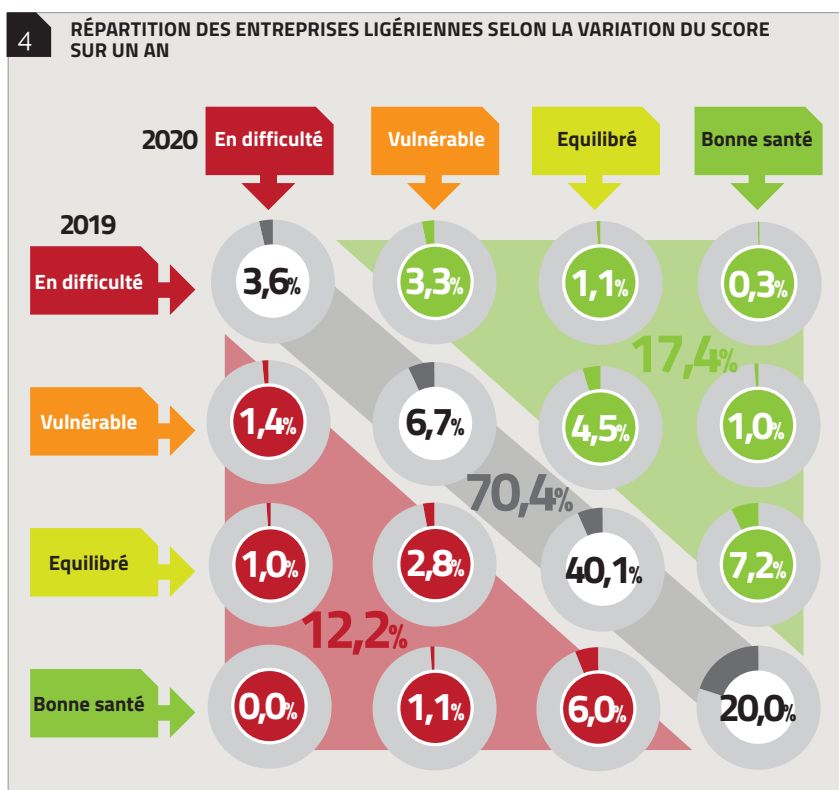


## UNE AMÉLIORATION DE LA SANTÉ FINANCIÈRE DES ENTREPRISES EN 2020

En comparant la situation des entreprises du panel par rapport à leur score de 2019, on observe que :

- 71 % des entreprises maintiennent leur score ;
- 17 % des entreprises ont enregistré une amélioration de leur score ;
- 12 % des entreprises ont vu leur score se dégrader.

⊕ Le solde des scores est de + 5 points.



**Aide à la lecture :** 4,5 % des entreprises qui présentent une situation équilibrée en 2020 étaient en situation vulnérable en 2019. Elles ont vu leur situation s'améliorer.

Bien que l'INSEE ait mis en ligne en septembre 2020 le nouveau périmètre des zones d'emploi, l'Acoss-Urssaf a fait le choix de diffuser toutes les données 2020 sur les anciens périmètres pour rester homogène sur cette année. En conséquence, les données relatives aux effectifs salariés privés et à la masse salariale ne sont pas disponibles sur les nouveaux périmètres et resteront sur les anciens découpages. La bascule s'effectuera à partir du premier trimestre 2021.

# SALAIRE MOYEN PAR PERSONNE

1	Niveau 2020 T3 (en €)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
France	1 980	+16,3%	-1,1%
Auvergne-Rhône-Alpes	1 912	+16,5%	+0,1%
Pôle métropolitain	2 003	+16,0%	-0,2%
Loire	1 770	+17,2%	+0,1%
Zone d'emploi de Saint-Étienne	1 792	+16,3%	+0,0%
Zone d'emploi de Roanne	1 688	+20,5%	+0,4%

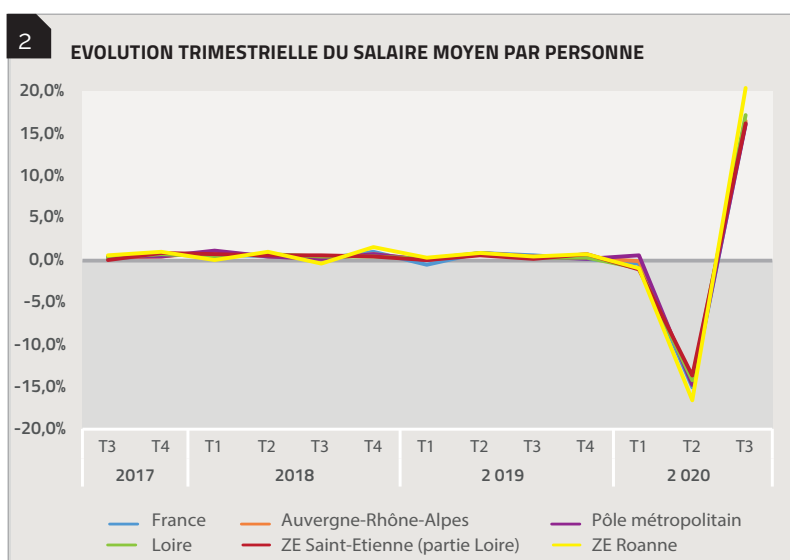
## UN NET REBOND DU SALAIRE MOYEN

Après la chute du salaire moyen enregistré au 2<sup>e</sup> trimestre 2020 suite au confinement du printemps (- 14,2 %), le salaire moyen par tête remonte nettement au 3<sup>e</sup> trimestre dans la Loire (+ 17,2 %), signe d'un début de retour « à la normale ». **Cette croissance s'explique principalement par la fin du recours au chômage partiel pour un nombre important des salariés.** En effet, ce dispositif, qui a été utilisé par de nombreuses entreprises lors du confinement, substituait les salaires par des indemnités qui n'étaient pas soumises à cotisations sociales donc non comptabilisées dans l'assiette salariale. Toutefois, sur un an, le salaire moyen se stabilise, les indemnités de chômage partiel, bien qu'en baisse, restent supérieures à celles versées à la même période de l'année dernière.

La Loire atteint ainsi un salaire moyen par tête de 1 770 € par mois au 3<sup>e</sup> trimestre 2020, chiffre assez nettement inférieur au salaire moyen observé dans le Pôle métropolitain, en région et en France.

## UNE AUGMENTATION DES SALAIRES QUI CONCERNE TOUS LES TERRITOIRES

Après plusieurs années de croissance, le salaire moyen par personne (SMPT) ligérien a diminué au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 avant de chuter au 2<sup>e</sup> trimestre. L'activité économique a repris au 3<sup>e</sup> trimestre (hausse du niveau du PIB et des embauches) même si certains établissements n'ont pas encore eu l'autorisation de rouvrir. De manière générale, le recours au chômage partiel a diminué au fur et à mesure de la reprise de l'activité, ce qui a conduit à une forte croissance du salaire moyen au 3<sup>e</sup> trimestre 2020. Ces évolutions sont également perceptibles quels que soient les territoires.



1. tableau : Source : Acoss-Urssaf-Dares (effectifs intérimaires), données CVS, traitement epures /

2. graphique : Source : Acoss-Urssaf-Dares (effectifs intérimaires), données CVS, traitement epures

# EFFECTIF SALARIÉ, DU SECTEUR PRIVÉ

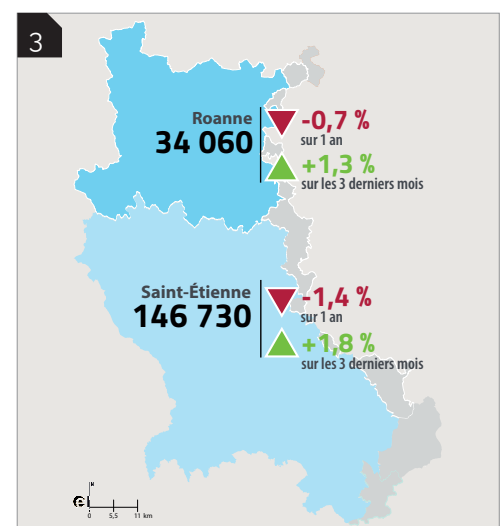
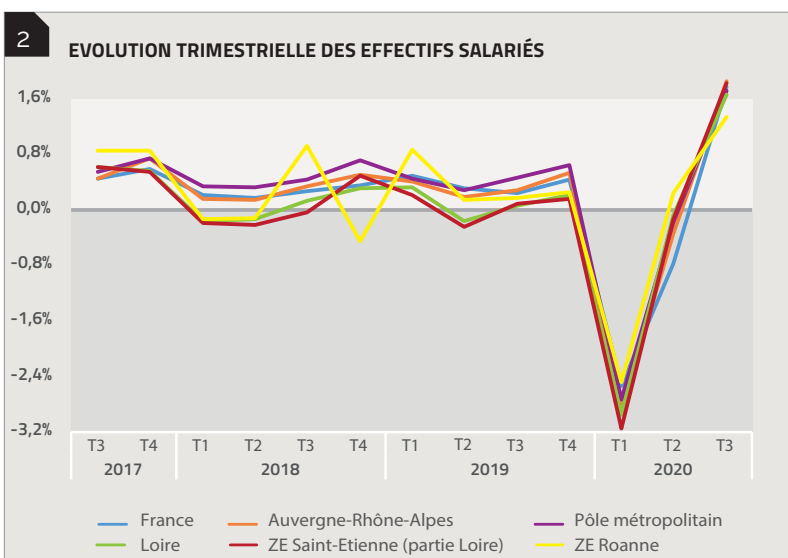
1	Effectif 2020 T3 (en nombre)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution trimestrielle (en nombre)	Evolution annuelle (en %)
France	18 184 560	+1,8%	+314 580	-1,2%
Auvergne-Rhône-Alpes	2 296 490	+1,9%	+41 770	-0,9%
Pôle métropolitain	1 044 980	+1,7%	+17 540	-0,6%
Loire	189 900	+1,7%	+3 090	-1,2%
Zone d'emploi de Saint-Étienne	146 730	+1,8%	+2 620	-1,4%
Zone d'emploi de Roanne	34 060	+1,3%	+450	-0,7%

## LES EFFECTIFS SALARIÉS SE REDRESSENT

Dans ce contexte de reprise de l'activité économique généralisée, la Loire gagne des effectifs salariés privés au 3<sup>e</sup> trimestre 2020 (+ 1,7 %, soit 3 090 postes) après deux trimestres de baisse (- 3,0 % au 1<sup>er</sup> trimestre, -0,1 % au 2<sup>e</sup> trimestre).

Sur la même période, les effectifs salariés progressent de manière quasi similaire dans le Pôle métropolitain ainsi qu'aux niveaux régional et national. La zone d'emploi de Roanne enregistre une hausse plus modeste des effectifs salariés (+ 1,3 %). Pour rappel, la zone d'emploi de Saint-Étienne avait été beaucoup plus affectée lors des deux premiers trimestres 2020.

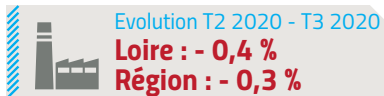
Sur un an, les effectifs salariés privés reculent quels que soient les territoires.



## UNE CROISSANCE DES EFFECTIFS DANS TOUS LES SECTEURS À L'EXCEPTION DE L'INDUSTRIE

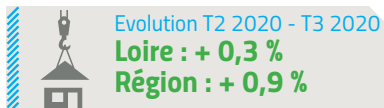
### L'INDUSTRIE : POURSUITE DE LA BAISSÉ DES EFFECTIFS

La baisse des effectifs industriels amorcée au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 s'est poursuivie au 2<sup>e</sup> trimestre. Elle persiste encore au 3<sup>e</sup> trimestre, perdant à nouveau 180 postes (- 0,4 %). Sur la même période, les effectifs de l'industrie diminuent de manière similaire aux niveaux régional et national (- 0,3 %). Le secteur le plus affecté est l'habillement-textile (perte de 90 postes le dernier trimestre), secteur qui avait connu une croissance de ses effectifs les deux premiers trimestres grâce à la fabrication de masques (hypothèse d'une baisse de la production engendrée par des stocks suffisants). L'industrie agroalimentaire est un des rares secteurs industriels en croissance sur cette période (gain de 50 postes).



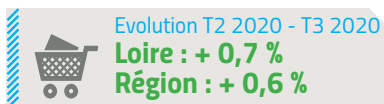
### LA CONSTRUCTION : LES EFFECTIFS CONFIRMENT LEUR REBOND

Après une diminution dans la construction de 0,6 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, les effectifs sont repartis à la hausse au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, croissance qui se confirme au 3<sup>e</sup> trimestre avec un gain de 50 postes (+ 0,3 %). Ce secteur est d'un des rares à être peu affecté par la crise économique. La croissance ligérienne est moins importante qu'aux niveaux régional et national (respectivement + 0,9 % et + 1,3 %).



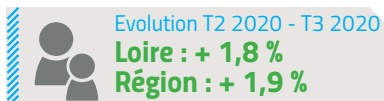
### LE COMMERCE : LES EFFECTIFS REPARTENT À LA HAUSSE

Après deux trimestres consécutifs de baisse, les effectifs commerciaux sont à nouveau en croissance, gagnant 200 postes au 3<sup>e</sup> trimestre (+ 0,7 %). Ce constat s'explique principalement par la réouverture des commerces dits « non essentiels », commerces dont la fermeture avait été décrétée au moment du confinement du printemps. La Loire affiche une évolution comparable à celle du niveau régional (+ 0,6 %), plus importante qu'en France (+ 0,4 %). Une partie de cette croissance peut être attribuée à l'ouverture du centre commercial STEEL à Saint-Étienne.



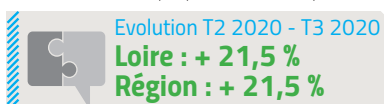
### LES SERVICES : DES EFFECTIFS TRÈS AFFECTÉS

Après un repli des effectifs salariés les deux premiers trimestres 2020 (- 1,3 % au 1<sup>er</sup> et - 1,9 % au 2<sup>e</sup>), les services repartent à la hausse au 3<sup>e</sup> trimestre avec une croissance de 1,8 %, soit 1 570 postes en plus. Cette hausse est proche des niveaux régional et national. Cette évolution s'explique principalement par deux secteurs très dynamiques au 3<sup>e</sup> trimestre 2020 alors qu'ils étaient en recul les deux premiers trimestres : l'hébergement-restauration (+ 710 postes), qui a vu les restaurants et les hôtels rouvrir au cours de cette période, ainsi que la santé / action sociale (+ 560 postes).



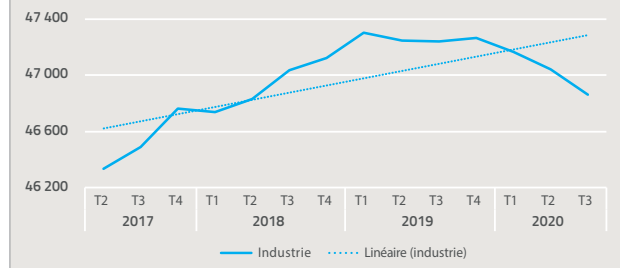
### L'INTÉRIM : UNE FORTE PROGRESSION DES EFFECTIFS QUI SE POURSUIT

Après s'être effondrés au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 (- 44,1 %), les effectifs intérimaires sont repartis très fortement à la hausse au 2<sup>e</sup> trimestre (+ 33,5 %), croissance qui se poursuit au 3<sup>e</sup> trimestre de façon très significative (+ 21,5 %). Cela représente un gain de 1 450 postes. Ces évolutions très contrastées s'expliquent par la très forte sensibilité de l'intérim à la conjoncture. Cette croissance est également visible aux niveaux régional et national dans des proportions identiques.

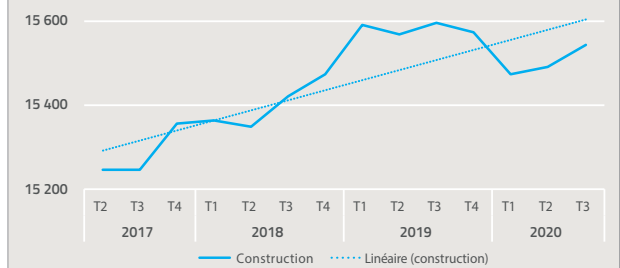


1, 2, 3, 4 et 5. graphiques : Source : Urssaf-Accoss (données CVS), traitement epures

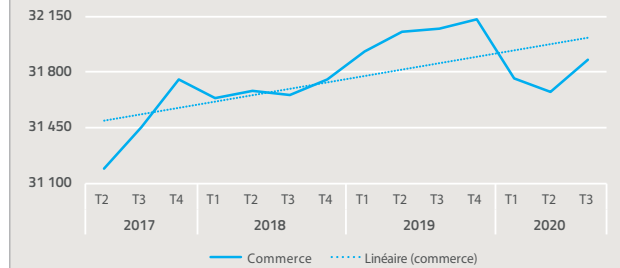
#### 1 EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS LIGÉRIENS DANS L'INDUSTRIE



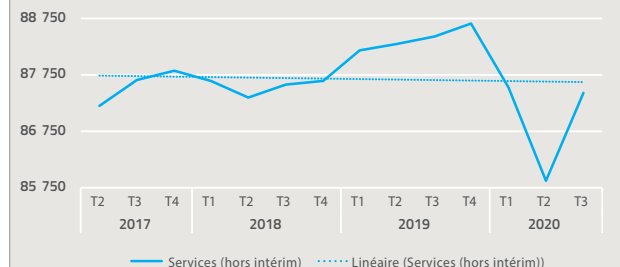
#### 2 EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS LIGÉRIENS DANS LA CONSTRUCTION



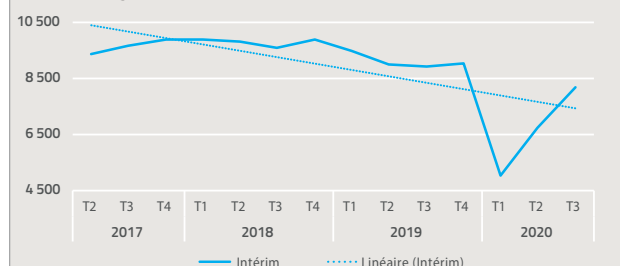
#### 3 EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS LIGÉRIENS DANS LE COMMERCE



#### 4 EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS LIGÉRIENS DANS LES SERVICES



#### 5 EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS LIGÉRIENS DANS L'INTÉRIM



# CHÔMAGE

## ET DEMANDEURS D'EMPLOI

### UNE BAISSÉ DES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS TOUS LES TERRITOIRES

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2020, la Loire compte près de 38 340 DEFM de catégorie A. Ce nombre est en diminution par rapport au trimestre précédent (- 5,9 %). Cette baisse est un peu plus marquée qu'au sein du Pôle métropolitain, qu'en région et en France.

La France a enregistré, en avril 2020, crise sanitaire oblige, sa plus forte hausse depuis le début de la série en 1996 de son nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A alors que, sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite diminue. Depuis, la situation s'est inversée avec une baisse du nombre de DEFM de catégorie A et une hausse du nombre de DEFM des catégories B et C, de nombreux demandeurs d'emploi qui n'exerçaient aucune activité étant passés en activité réduite.

De manière générale, Pôle emploi observe en France une hausse du nombre d'entrées inférieure à celle du nombre de sorties par rapport au trimestre précédent. La croissance des sorties s'explique principalement par des radiations administratives ainsi que des entrées en stage ou en formation. Le rebond des entrées provient pour beaucoup de fin de mission d'intérim et, dans une moindre mesure, de fin de contrat.

### UN TAUX DE CHÔMAGE EN FORTE PROGRESSION

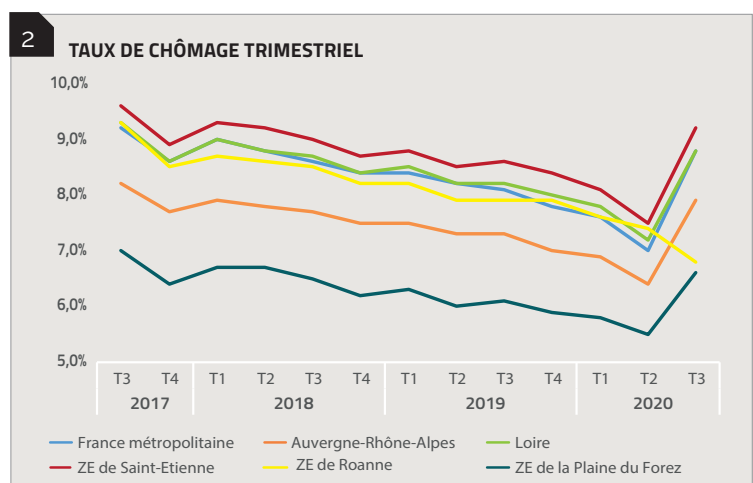
Au 3<sup>e</sup> trimestre 2020, le taux de chômage a bondi au niveau départemental, mais aussi dans la région et au niveau national. Un rebond « d'une ampleur inédite depuis que l'Insee le mesure » selon l'institut.

**L'Insee explique en partie cette hausse par un effet mécanique de contre-coup à la suite de la baisse très importante du taux de chômage survenue les deux premiers trimestres 2020.**

En effet, le confinement ayant empêché de nombreuses personnes sans emploi d'en chercher un et le BIT considérant comme chômeur toute personne ayant effectivement chercher un, et le BIT, emploi dans le mois précédent, le taux de chômage avait reculé de manière significative.

Alors que le taux de chômage des zones d'emploi de Roanne (6,8 %) et de la Plaine du Forez (6,6 %) est largement en-deçà des niveaux régional et national (respectivement 7,9 % et 8,8 %), celui de la zone d'emploi de Saint-Etienne est plus important (9,2 %). Au sein du Pôle métropolitain, le taux de chômage varie entre 7,0 % dans la zone d'emploi de Villefranche-sur-Saône à 9,2 % dans celle de Saint-Etienne.

1	DEFM 2020 T3 (en nombre)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution trimestrielle (en nombre)	Evolution annuelle (en %)
France	3 572 740	-4,8%	-179 160	+8,1%
Auvergne-Rhône-Alpes	409 770	-4,9%	-21 340	+8,6%
Pôle métropolitain	123 350	-3,7%	-4 670	+9,3%
Loire	38 340	-5,9%	-2 410	+5,2%
Zone d'emploi de Roanne	6 230	-6,6%	-440	+5,5%
Zone d'emploi de la Plaine du Forez	3 400	-5,1%	-180	+8,3%
Zone d'emploi de Saint-Etienne	27 420	-5,8%	-1 690	+5,0%



Evolution T2 2020 - T3 2020  
**Loire : +1,6 point**  
**Région : +1,5 point**

1. **tableau** : Source : STMAT (données brutes), traitement epures / 2. **graphique** : Source : INSEE (données CVS), traitement epures

### GLOSSAIRE :

**ACOSS** : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale

**CVS** : Corrigé des Variations Saisonnières

**DEFM** : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois

**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

**SMPT** : Salaire Moyen Par Tête

**T** : Trimestre

**URSSAF** : Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales

**ZE** : Zone d'Emploi



## LES PARTENAIRES :

Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale ; Chambre de Commerce et d'Industrie LYON METROPOLE Saint-Etienne ; Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Loire ; Communauté d'Agglomération Loire Forez ; Emplois Loire Observatoire ; Département de la Loire ; Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi – Antenne de la Loire ; Forez-Est ; Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques ; Pôle emploi de la Loire ; Pôle Métropolitain ; Saint-Etienne Métropole ; Schéma de cohérence territoriale du Sud Loire ; Union de Recouvrement des cotisations de la Sécurité Sociale et d'allocations Familiales – Antenne Loire ; Université de Saint-Etienne.

## MÉTHODOLOGIE ET SOURCES.

Le champ du secteur privé **Acess-Urssaf** couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et les salariés relevant du régime agricole. L'emploi salarié privé et la masse salariale sont renseignés dans les bordereaux de cotisations, substitués depuis mars 2015, par les déclarations sociales nominatives (DSN).

- **Effectif salarié** : nombre de salariés de l'établissement ayant un contrat en cours le dernier jour de la période. Tous les salariés, à temps complet ou à temps partiel, comptent pour un, indépendamment de la durée du travail. Cet effectif est mesuré chaque trimestre.

- **Salaire Moyen Par tête du trimestre** : rapport entre la masse salariale du trimestre et l'effectif moyen observé sur le trimestre.

- **Masse salariale** : montant total des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales. Elle correspond au salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent. De plus, la mise en œuvre progressive de la DSN, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, conduit aussi à des révisions durant la phase de montée en charge.

Les données relatives à l'emploi et à la masse salariale n'étant pas disponibles à un niveau plus fin que la zone d'emploi dès lors qu'elles sont trimestrielles, les traitements à l'échelle du Pôle métropolitain correspondent au cumul des zones d'emploi de Saint-Etienne (partie ligérienne), Bourgoin-Jallieu, Vienne-Annonay, Villefranche-sur-Saône et Lyon.

**Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois** : personnes inscrites à **Pôle emploi** et ayant une demande au cours du dernier jour du mois et tenues de faire les actes positifs de recherche d'emploi. Catégorie A : DEFM n'ayant exercé aucune activité au cours du mois.

Les données relatives aux DEFM correspondent à la partie ligérienne de la zone d'emploi de Saint-Etienne. Quand il s'agit du Pôle métropolitain, seules les communes faisant parties du Pôle métropolitain sont prises en compte dans les zones d'emploi.

**Taux de chômage localisé** : rapport entre le nombre de chômeurs (Pôle emploi) à la population active estimée (à partir du dispositif d'estimations d'emploi localisées de l'INSEE). Le taux de chômage localisé est calculé par l'INSEE. Le taux de chômage n'est disponible qu'à l'échelle globale de la zone d'emploi. A titre indicatif, concernant la zone d'emploi de Saint-Etienne, il ne prend pas seulement en compte les communes ligériennes.

**Score MORE** : indicateur de la santé financière d'une entreprise développé par **Mode Finance** et accessible sur la base Diane+. Le score évalue la solvabilité des entreprises et classe les entreprises en fonction de leur capacité à respecter leurs engagements financiers. L'évaluation MORE est calculée à l'aide d'un modèle qui intègre les données financières de l'entreprise (rentabilité, liquidité, solvabilité, taux de couverture des intérêts, performance). Toutes les entreprises ayant publié leurs comptes pour l'année 2020 sont concernées.

Les données relatives au climat des affaires correspondent à la partie ligérienne de la zone d'emploi de Saint-Etienne. Quand il s'agit du Pôle métropolitain, seules les communes faisant parties du Pôle métropolitain sont prises en compte dans les zones d'emploi.



46 rue de la télématique  
CS 40801  
42952 Saint-Etienne cedex 1  
tél : 04 77 92 84 00  
fax : 04 77 92 84 09  
mail : [epures@epures.com](mailto:epures@epures.com)  
web : [www.epures.com](http://www.epures.com)

Epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise anime, pour le compte de ses partenaires, un observatoire de l'économie, résitué dans les dynamiques régionales et nationales.